

**Procès-verbal du Conseil d'Ecole**  
**Maternelle Roland Garros**  
**30 octobre 2020**

La séance débute à 15h45 sous la présidence de la directrice.  
Accueil des participants et tour de table de présentation.

**Parents présents** : BRISSO Claura, CADIX Stéphanie, GONTHIER Fabrice, M'SIMBONA Johanna, MZE MOGNE BOINA Faridi, VALLIAME Kétia, YAHAYA Ahamada

**Parents absents** : LASTOULLAT Sania, MOUNOUSSAMY Evelyne

**Enseignants présents** : CHEVALIER Isabelle, DIEUZEIDE Nathalie, FONTAINE Clarence, HUET Vanessa, PAYET Sophie, RANGAMA Giovanni, SINIEN Sylvie, VIENNE Pascaline, JACQUET Véronique (remplaçante de Mme VITU)

**Enseignants absents et excusés** : BEAUVAL Sylvie, HASSEN Annlaure, JOULIN Barbara, MOUTOUSSAMY Karine, VITU Marie

**Représentants de la mairie** : Mr RIAZE Hanif (Conseiller municipal Conseiller au développement économique), Mme LATOUR Ludivine (Adjointe Déléguée au développement culturel et à la valorisation des arts urbains)

**Ordre du jour** :

- hommage Samuel Paty / liberté d'expression + laïcité
- Résultats des élections / Attributions du Conseil d'école
- Bilan de rentrée
- Projet d'école
- Règlement intérieur
- Hygiène et sécurité
- Questions diverses

**1. Hommage Samuel Paty / Liberté d'expression et laïcité**

**+ Lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et institutrices (1888)**

Extrait :

*« Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire, à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fermeté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette oeuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort. »*

**+ Liberté d'expression :**

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 énonce que : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette **liberté** dans les cas déterminés par la loi. »

Sans liberté d'expression, il n'y a pas de liberté de penser et pas de démocratie.

### + **Laïcité** :

+ Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la **Constitution** de 1958 prévoit que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (...)* »

+ Application Charte de la laïcité et notamment l'article 14 : « *Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.* ».

Interdire tous les signes ostentatoires par principe d'égalité pour les élèves et les personnels de l'école (enseignants, ASEM, gardiens...). Les parents accompagnant leur enfant dans l'école ne sont pas concernés.

+ Vade-mecum « la laïcité à l'école » : document de 80 pages : « présenter l'ensemble des mesures prises pour faire respecter la laïcité » avec pour objectif de « faire référence commune à l'ensemble des établissements »

## **2. Résultats des élections et attributions du conseil d'école**

### **Présentation des résultats du vote :**

Il y avait 1 liste de candidatures : la liste M'Simbona (8 parents). Il y avait donc une carence de 3 candidats. La directrice a donc réalisé une consultation de tous les parents afin de connaître les parents qui seraient volontaires pour être représentants de parents d'élèves. 1 parent s'est porté volontaire.

Election du **PRESIDENT** du COMITE de PARENTS :

Président : Mr Mze Mogne Boina

Vice-présidente : Mme M'Simbona

### **Présentation des attributions du Conseil d'école :**

° **COMPOSITION** : directeur, maire ou représentant, enseignants, RASED et comité de parents (ceux élus)

° Il se **REUNIT** au moins une fois par trimestre

° **RÔLE** : ~ **donne son avis** sur le **fonctionnement** et la **vie de l'école** (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués, conditions d'intégration des élèves handicapés, restauration, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants...)

~ **vote le règlement intérieur**

~ **adopte le projet d'école ...**

~ **valide les PPMS**

~ **assurer une « médiation »** entre les parents et l'école

## **Présentation et adoption Règlement intérieur du Conseil d'école**

## **3. Bilan de rentrée**

Depuis la rentrée d'août 2019, l'article 11 de la loi Pour une École de la confiance indique que **l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans**

### + **L'organisation de l'école**

Effectifs : l'école compte 228 élèves répartis ainsi :

- 3 classes de PS de 24 élèves
- 4 classes de MS de 20 à 21 élèves
- 4 classes de GS de 19 à 20 élèves
- Nous accueillons deux élèves accompagnés par une AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).
- **DEDOUBLEMENT des GS** : normalement, il aurait fallu la création de 3 GS afin de

permettre un dédoublement réel (6 GS de 15 élèves maximum). Or, l'académie n'a créé qu'un poste et la municipalité n'a installé qu'un préfabriqué. Donc il y a 4 GS allégées à 19 élèves.

D'après le Président de la République, ce dédoublement doit être effectif pour la rentrée scolaire 2020/2021.

- En plus des enseignants intervenant dans l'école, il y a les membres du **RASED** (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : Mme RIVIERE : la psychologue / Mr PICARD (aide à dominante pédagogique), Mme Nieto (aide à dominante rééducative). Faute de locaux, nous ne bénéficions plus de l'intervention de ces enseignants spécialisés pour des prises en charge individuelles. Mr Picard effectue chaque année un bilan individuel pour les élèves proposés par les enseignants.
- 1 volontaire mission service civique : Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap
- Comme tous les ans, la **PMI** organisera une visite médicale à destination des PS et le **CMS** mettra en place un bilan à destination des GS.

### + **Situation sanitaire** :

→ Lecture du nouveau **protocole sanitaire** Novembre 2020

Tous les élèves sont accueillis.

Le protocole repose sur les principes généraux suivants :

- Le rôle essentiel des parents
- Les règles de distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- La ventilation des classes et autres locaux
- Le nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La formation l'information et la communication

Les points renforcés :

- Le port du masque devient obligatoire pour les élèves dans les écoles élémentaires (du CP au CM2) en métropole. Ce port est **recommandé** à la Réunion.
- Limitation, au maximum, du brassage des élèves en actionnant divers leviers : arrivées et départs étalés dans le temps, récréation par groupes, restauration scolaire par groupe classe...
- Mesures d'aération renforcées
- Nettoyage et désinfection des meubles renforcés

→ Ventilation / Utilisation ventilateur et climatiseur : utilisation autorisée à certaines conditions : vitesse minimum, ventilation dirigée vers le plafond, nettoyage fréquent.

→ Procédure de signalement des cas Covid+ et des cas contact

- Plateforme de signalement avec retour des consignes de l'ARS
- Cellule de signalement Rectorat

### + **Organisation pédagogique**

▪ **APC** Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les élèves bénéficient de 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires en plus de leurs heures d'enseignement. Ces activités seront consacrées à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages.

Les APC sont proposées par l'enseignant, elles ne sont pas obligatoires et sont soumises à l'autorisation parentale car elles ont lieu en dehors du temps scolaire.

▪ **PLAN FRANÇAIS** + PLAN MATHS sur 6 ans : public désigné par l'IEN : cette année les maternelles de REP+ (cycle 1).

## ▪ PROJET D'ECOLE

Il est rédigé pour trois ans. Les 3 axes privilégiés sont :

- la maîtrise de la langue :
  - Classeur de vocabulaire évolutif sur 3 ans, albums echo
  - LVE : éveil à des sonorités de différentes langues à partir de la MS + GS : chaque enseignant a choisi une langue (anglais, allemand cette année)
- la citoyenneté : devenir élève :
  - la liaison GS/CP est faite en lien étroit avec l'école Raphaël Barquisseau :
    - + rencontres enseignants GS et CP
    - + participation des élèves de GS à une matinée dans les classes de CP (en fonction de la situation sanitaire)
  - projet jardinage / intervention CIVIS sur tri des déchets / acquisition d'un composteur
- l'aide à la parentalité si la situation sanitaire le permet :
  - accueil des élèves de PS avant leur scolarité
  - accueil des parents au portail
  - différentes réunions organisées dans le cadre de la rentrée puis en cours d'année (mise en place cahier de réussite, bilans APC...)
  - Remise individualisée des cahiers de réussite : avis des parents
  - Participation des parents aux ateliers dans les classes
  - Projet photos des familles (une année sur deux)

Adoption du projet d'école à l'unanimité.

## ▪ PROJET d'actions et SORTIES pédagogiques

- Projets non soumis à financement par la coopérative de l'école
- + Maternathlon (des MS + GS) organisé par la circonscription.
- + Matinée sportive organisée chaque dans le cadre de la semaine du sport scolaire (non réalisable cette année en raison de l'application du protocole sanitaire).
- + Cette année, en raison de la situation sanitaire et des restrictions d'accès à la piscine, le nombre de classes autorisées a diminué. C'est la raison pour laquelle nous n'avons obtenu aucun créneau (les maternelles n'étant pas prioritaires mais CP et CM2).
- + intervention de l'infirmière sur l'hygiène bucco-dentaire dans les classes de GS
- + Projet ENIR 3 "Écoles numériques innovantes et ruralité" : il est plus ouvert que les deux précédents : il concerne également les maternelles et permet de doter les classes en équipements (tableaux numériques interactifs, tablettes, services numériques permettant des échanges ou aider les collectivités à câbler...). Financement 50% Commune / 50% Education nationale.

Ce projet est accompagné d'un plan de formation des enseignants

Saint Louis : la commune a choisi unilatéralement 3 écoles élémentaires.

- Projets soumis à financement par la coopérative de l'école
- + Projet « Résidence d'artiste en milieu scolaire » s'il est validé par la région. Objectif projet : enregistrement d'une bande son pour un spectacle destinés aux enfants à partir des voix des élèves et des instruments de musique. Public concerné : tous les élèves de GS. Intervention de la CIVIS prévue sur la sensibilisation au tri des déchets : fabrication d'instruments à partir de déchets recyclés : 500€ financés par la coopérative de l'école et 2000€ financés par le rectorat et la Drac Réunion.
- + Sorties de toutes les classes en fonction situation sanitaire : coûts pour l'école : bus + entrées des élèves
- + Spectacles à l'école
- + L'intervention d'un animateur Kapla à reprogrammer en fonction situation sanitaire.

## 4. Compte-rendu financier de la coopérative scolaire de l'école

Cf. bilan financier du mandataire : Mr Rangama

## **5. Règlement intérieur de l'école**

Il est valide pour toute l'année scolaire.

Le règlement intérieur, distribué en début de semaine, est discuté et rectifié pendant le Conseil d'école.

Proposition de modifications :

***B. Le fonctionnement de l'école est soumis à la réglementation en vigueur en cas de crise sanitaire (Cf. Protocole)***

- Les notes d'information sont affichées à l'école et/ou collées dans le cahier de liaison de chaque élève ***et peuvent être diffusées sur le blog de l'école.***

Le règlement intérieur de l'école est arrêté et adopté à l'unanimité le vendredi 30 octobre 2020.

## **6. Hygiène et sécurité**

**+ RGPD** : Règlement Général pour la Protection des données

Il permet la protection des données personnelles des élèves et des parents.

3 REGLES :

- Limiter la quantité de données.
- Limiter l'accessibilité
- Limiter la durée de conservation

**+ Présentation des Fiches SST** : à renseigner pour tous les points de sécurité qui peuvent représenter un danger pour les élèves et tous les usagers de l'école (changement clim, linoleum, réparation des grilles, comblage terre, meubles à angles saillants et rouillés, nacos manquants ou ébréchés...) : tous les usagers de l'école peuvent remplir ces fiches. Elles sont à disposition dans le bureau de la directrice et sont transmises à la direction des affaires scolaires, à l'élue aux affaires scolaires, aux services techniques...

**+ Exercices de sécurité** : dans l'année, on doit effectuer :

° 2 exercices incendie : le premier a été réalisé le 15 septembre 2020 (exercice annoncé) et un le sera en mars 2019 (exercice inopiné).

° des exercices de mise en sûreté : la directrice présente les deux **PPMS** (plan particulier de mise en sûreté) consultable au bureau : procédures, cellule de crise, attitude des parents d'élèves (cf. guide des parents sur la sécurité des écoles).

+ risque sociétal : attentat-intrusion (réalisé le 6 octobre 2020)

+ risque naturel ou technologique (à réaliser avant le 12 décembre 2020)

Validation des deux PPMS

## **7. Personnel communal / travaux / équipements**

**+ Personnel communal** :

- Toutes les classes sont pourvues d'une ASEM. Mme Jasmine ZETTOR est la gestionnaire.
- 1 agent pour toilettes élèves : ce n'est pas suffisant car il y a des créneaux dans la journée où elle n'est pas présente, notamment à l'heure de la sieste. Conséquences : si un élève veut aller aux toilettes pendant la sieste, cela est impossible. De plus, en cas d'absence de cet agent, on est obligé d'interdire l'accès des élèves aux toilettes pendant la récréation car aucune surveillance. Tous les élèves sont donc obligés de se rendre aux toilettes avant ou après la récréation. Ce qui prend énormément de temps (228 élèves). Cela réduit le temps des apprentissages.
- 3 hommes de cour (temps de travail décalés).
- Manque un ASVP (Agent Surveillance Voies Publiques) pour faire traverser les enfants : suite aux multiples demandes de la directrice (sécurisation des abords + gestion des attroupements devant les écoles), 3 agents de médiations stagiaires ont été envoyés aux horaires d'entrée et de sortie. Ils sont repartis en stage, un agent devrait être présent définitivement courant octobre... Aucune nouvelle.

## + Travaux et entretiens

### - Travaux et entretiens réalisés et/ou prévus

– Création d'une nouvelle entrée (CIVIS / commune) : Problème de sécurité au niveau de l'accueil des élèves et de la sortie par le parking signalé depuis de nombreuses années (à la commune, au rectorat, au CHSCT) : des travaux ont été entrepris par la mairie et la CIVIS.

En attendant que la nouvelle entrée soit opérationnelle, IL EST RAPPELE AUX PARENTS que LES ENFANTS sont sous LEUR SURVEILLANCE sur le parking et qu'il est DANGEREUX de les laisser jouer et courir partout.

Pendant les heures de cours, les portails restent fermés à clés (application plan Vigipirate renforcé).

- Pose d'une sonnette au niveau du petit portail pour compenser manque de visibilité
- Installation de distributeurs de savon
- Présence d'amiante : travaux réfectoire et bureau direction effectués
- Dédoublage des GS : : allègement des effectifs uniquement : Pose d'un préfabriqué + livraison de tables, chaises, bureau, tableau. Pas de point d'eau + pas de livraison de petit matériel, de matériel pédagogique, de matériel pour les coins jeux... La coopérative de l'école a financé une partie du matériel nécessaire et les collègues des autres classes ont donné du matériel manquant (puzzles, peinture, pâte à modeler, jeux...)
- Livraison d'un nouveau photocopieur
- Pose d'un cadenas sur le petit portail situé entre les classes de GS2 et PS2.
- Isolation thermique prévue dans toutes les classes. Pour le moment, seule l'isolation du bâtiment B a été réalisée pendant les vacances d'octobre 2019 (accès facile et stable) : pose de laine de verre dans le faux plafond.
- Pose de panneaux photovoltaïques sur les toits pour la revente d'électricité à EDF : inquiétudes en raison des problèmes d'étanchéité de certains toits (notamment ceux du bâtiment C). Par temps de pluie, il est parfois nécessaire de répartir les élèves de certaines classes dans d'autres locaux car l'eau s'infiltré par le toit et s'écoule dans les classes.

- **Travaux et entretiens non réalisés à ce jour** : Voici le listing des équipements et travaux demandés depuis plusieurs années :

#### **a. Signalisation :**

- *Absence de panneaux de signalisation indiquant la présence d'une école et l'obligation de ralentir pour les automobilistes. Or notre école se situe sur deux axes routiers très fréquentés : la rue Saint Philippe (devant la gare routière) et la rue d'Aumale. Deux panneaux seraient donc nécessaires afin que la sécurité des enfants soit assurée (cf. courriel du 23 avril 2018).*

- *Nécessité de repeindre le passage piéton devant l'école afin qu'il soit visible des automobilistes.*

#### **b. Information/communication**

- *2 panneaux indiquant le nom de l'école (rue Saint Philippe et rue d'Aumale) car les parents et les intervenants extérieurs se plaignent de ne pas savoir de quelle école il s'agit : "Ecole Maternelle Roland GARROS".*

- *1 tableau d'affichage et une boîte aux lettres destinés aux associations de parents d'élèves ([Bulletin officiel n° 31 du 31 août 2006](#))*

#### **c. Travaux**

- *Construire un auvent entre les classes du bâtiment D et les toilettes car les élèves des classes de MS situées à l'arrière ne peuvent se rendre aux toilettes ou à la cantine dans des conditions de sécurité minimales puisqu'il n'y a pas d'auvent pour les protéger de la pluie : risque de chutes et de maladie (cf. courriel du 13 novembre 2017).*

- *Refaire le carrelage mural des toilettes enfants car des carreaux sont décollés (cf. Courriels du 7 et 10 sept. 2018) + Changer le carrelage au sol dans les toilettes enfants car le carrelage est extrêmement glissant en présence d'eau (cf. DUER 2017)*

- Casser trois rangs du mur séparant les toilettes des filles et des garçons. En effet, la dame des toilettes étant souvent seule, elle est dans l'impossibilité de surveiller les filles en même temps que les garçons. La sécurité des élèves n'est donc pas assurée dans les toilettes (cf. Courriel du 10/09/18).
- refaire linoléum de plusieurs classes (cf. courriel)
- Nacos cassés et manquants : suite à mes différents courriers, des agents sont intervenus pour recenser le matériel défectueux. Ils ont donc remplacé des nacos dans le bureau et le réfectoire mais pas dans les classes.
- Nouveau préfabriqué : nécessité d'un auvent, de portes manteaux pour les sacs, d'un point d'eau dans la classe (un point d'eau devait être installé à proximité de la classe mais toujours rien)
- Changement climatiseur de l'ancien préfabriqué demandé depuis l'année dernière : différentes personnes (mairie, société d'entretien) sont intervenues et ont conclu à la nécessité de le changer.
- Nivelier le sol avec un apport de terre et en coupant les racines car il y a des trous, des dénivelés et grosses racines apparentes dans la cour de l'école (cf. DUER 2017).
- Revégétaliser la cour en recouvrant les zones « terreuses » de gazon ou d'un revêtement synthétique car il y a énormément de poussière ce qui affecte la santé des élèves (cf. DUER 2017).
- Réaliser deux allées bétonnées entre le préau et les classes afin de désengorger l'allée centrale, passage unique pour accéder à 7 classes.
- Réaliser une allée bétonnée entre le nouveau préfabriqué et le préau : c'est en cours.
- Changer les grilles des caniveaux car elles sont rongées par la rouille, mal fixées (béton qui se désagrège), saillantes et instables (cf. DUER 2017).
- Construire une salle supplémentaire (ou pose d'une salle préfabriquée) pour pouvoir accueillir notamment les enseignants du RASED qui ne peuvent plus intervenir par manque de local (or nous sommes en REP+ et il y a énormément de besoins) et pour permettre la tenue des équipes éducatives.

#### **d. Entretien de la cour, des allées et des surfaces gazonnées**

- Afin de pouvoir entretenir la cour de l'école, les agents de cour auraient besoin du matériel suivant (cf. courriel du 23 avril 2018 + 9 octobre 2019 + octobre 2020) :
  - un long tuyau d'arrosage car le tuyau actuel est inutilisable (percé à de multiples endroits),
  - un sécateur
  - une cisaille,
  - une pelle,
  - de la terre pour remblayer
  - souffleur...

### **8. Interventions et questions diverses**

Mr Mze Mogne Boina (parent d'élève) a soulevé le problème de l'attroupement des parents à la sortie à 15h30 : beaucoup de parents présents et aucun respect des distanciations devant le portail.

La directrice a rappelé qu'à l'extérieur de l'école, c'était aux parents d'être vigilants et de respecter la distanciation sociale. Elle a insisté sur la nécessité que des agents de médiation soient à nouveau présents aux heures d'entrée et de sortie pour réguler les flux et attroupements. En outre, le nouveau protocole permet d'étaler les entrées et/ou sorties dans le temps. L'équipe va donc réfléchir à l'organisation de cette possibilité.

Mr Riaze (élu) a indiqué que les travaux de la nouvelle entrée devraient être achevés d'ici quelques semaines : intervention de la Civis puis des services techniques de la mairie.

Il a précisé que l'éducation était au cœur de l'action de la commune même si tout ne pourra pas

être réglé dans des délais très courts.

Il a annoncé que la construction de la nouvelle école de la ZAC Avenir avait été votée au Conseil municipal et que l'ouverture était prévue pour la rentrée d'août 2023. Ce projet à douze millions d'euros va être financé par l'Etat, la Région et la Commune. Il concernerait la maternelle Roland Garros et l'école Raphaël Barquisseau. La directrice a alerté les élus sur le fait que ce projet prévoit la construction de 24 classes. Or les deux écoles réunies dépassent largement 24 classes.

Les représentants de parents d'élèves ont apprécié la présence d'élus au Conseil d'école. Ils ont ainsi rencontré des interlocuteurs. Mme Latour (élue) a confirmé leur disponibilité.

Les parents ont soulevé la difficulté de communiquer auprès des autres parents. La directrice a rappelé :

- qu'ils peuvent bénéficier d'un local dans l'école pour se réunir s'ils en font la demande + la possibilité de faire passer un mot aux autres parents pour se faire connaître.
- l'obligation d'attribuer 1 tableau d'affichage et une boîte aux lettres destinés aux associations de parents d'élèves ([Bulletin officiel n° 31 du 31 août 2006](#)). En attendant que cela soit possible, Mme Latour a proposé qu'ils fabriquent une boîte à questions provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le secrétaire  
Clarence Fontaine

La directrice  
Vanessa Huet